



Frais de notaires avant signature acte

Par **Elvys**, le **05/10/2020** à **16:49**

Bonjour,

Descriptif : achat de terrain et frais de notaires réclamés avant signature

Le notaire auprès duquel je dois signer l'acte d'achat me demande de lui régler l'ensemble des fonds concernant la transaction.

Par "l'ensemble des fonds" j'entends, le montant du bien, PLUS les frais de notaires associés.

Pour le transfert des fonds concernant l'achat du bien à proprement parlé, cela ne me pose aucun soucis. Par contre "l'obligation" de verser les frais de notaires AVANT la signature me pose problème.

Pourriez-vous éclairer ma lanterne ?

MErci !

Par **Visiteur**, le **05/10/2020** à **16:53**

Bonjour

IL est d'usage que le notaire reçoive une provision pour frais d'actes. (il n'a pas le droit d'avancer les fonds lui même).

<https://www.legalife.fr/guides-juridiques/debourses-avance-fait-par-le-notaire/>

Par **Elvys**, le **05/10/2020** à **17:28**

Merci!

J'ignorais ce point de détail.

Encore merci!

Par **Visiteur**, le **05/10/2020** à **18:38**

Je vous en prie, cela fait plaisir aux bénévoles.